

	FILL IN		DIMENSIONS (WXH)
Country	IVORY COAST	Single label	11" x 8,5"
Product SKU	10056243	Base for Booklet	
Product SKU Description	O,RUGBY,10G,800 KG,F#I, Coast	Booklet	
Label SKU	15141270	Number of pages (Booklet)	
Label SKU Description	E,RUGBY,10G,800KG,F#CI,S/F	Carton label	
Label SKU (earlier version(s))		PreprintedMaterial	

Rugby® 10 GR

INSECTICIDE / NEMATICIDE

Matière active: Cadusafos 10 %



CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS
LIRE ATTENTIVEMENT L'ETIQUETTE AU DOS AVANT L'EMPLOI

N° de lot / Date de production: Voir sac

N° d'homologation: 92 0230 In / Ne

Poids net: 800 kg

FMC®

FMC Corporation
1735 Market Street
Philadelphia, Pa 19103
USA



Distribué par :

Rue Clément Ader - Zone 4A
01 B.P. 896 Abidjan 01
Tél: 21.25.36.25
Fax: 21.35.12.82

© Marques déposées de FMC Corporation, USA.

Agrément n° 92-0230 IN/NE

FAO/OMS Classe Ib : Très dangereux

10056243,15141270,IVORY COAST



TOXIQUE

CONSERVER HORS DE LA PORTEE
DES ENFANTS
LIRE ATTENTIVEMENT L'ETIQUETTE
AVANT L'EMPLOI

•NOCIF PAR CONTACT AVEC LA PEAU ET PAR INGESTION.
•PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION PAR
CONTACT AVEC LA PEAU.

PRECAUTIONS

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter un masque, des lunettes, des gants et des vêtements de protection lors de l'application du produit. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de boire, manger et fumer. Retirer les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Dangereux pour la faune sauvage et les poissons.

GARANTIE :

FMC n'émet aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'utilisation de ce produit, en dehors des indications de l'étiquette. L'acheteur et l'utilisateur seront responsables des risques liés à l'utilisation, la manipulation et l'entreposage de ce produit en cas de non respect des recommandations de l'étiquette. En cas de non respect de la garantie ou de négligence, le recours de l'acheteur/utilisateur sera limité au remboursement de dommages et intérêts, à concurrence du prix d'achat, à l'exclusion de tout autre dommage.

PREMIERS SOINS

Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin. Se munir si possible de l'étiquette.

Aérer au maximum le sujet. Alerter un médecin par précaution
En cas de contact avec les yeux: Rincer à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau. Retirer tout vêtement contaminé et le laver à l'eau et au savon. Consulter rapidement un médecin.

En cas d'inhalation: Porter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, En cas de difficultés respiratoires, Aérer au maximum le sujet. Appeler un médecin.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne pas faire vomir.

NOTE AU MEDECIN

Produit organophosphoré, inhibiteur de cholinestérases.
Antidote : Sulfate d'atropine par voie intraveineuse par dose de 2 à 4 mg renouvelables toutes les 15 minutes. Maintenir pendant 48 heures.

Commencer en même temps le traitement au 2-PAM (PROTOPAM®, Ayerst®). En cas de contact avec les yeux: instiller une goutte d'homatropine.

L'usage de théophylline, morphine, barbituriques, phénothiazines, réserpine et succinyl choline est contre-indiqué.

CONSERVATION ET ELIMINATION

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des

animaux. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et sec, à l'abri des fortes chaleurs. Eviter le stockage à une température > 35°C dans un endroit confiné

Elimination des sacs :L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. L'incinération doit être pratiquée dans centre de traitement spécialisé.

Le récipient vide, non nettoyé reste considéré comme une matière dangereuse

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

BANANIER

Pour le contrôle des nématodes (*Radopholus similis*, *Meloidogyne spp.*, *Helicotylenchus spp.*, *Pratylenchus spp.*) et du charançon noir (*Cosmopolites sordidus*) des bananiers et des plantains, appliquer 20g de Rugby 10G par pied, 2 à 3 fois par an.

MODE D'APPLICATION

Traitement du sol en localisation au pied des bananiers. L'application doit être effectuée soit à la cuillère doseuse, soit à l'aide de l'appareil RUGBY spécialement conçu pour cette utilisation.

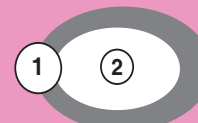
Les granulés doivent être recouverts après application.

Application à la plantation:

Après avoir planté les pieds convenablement parés, épandre le Rugby 10 G autour du bananier sur un sol préalablement gratté.

Sur plantation en production:

Sur plantations correctement oeilteonnées, appliquer le Rugby 10G en couronne, dans un rayon de 50 cm, à partir du pied-mère (1) et autour de chaque rejet porteur (2). Si l'action insecticide est recherchée, veiller à localiser le Rugby 10 G en couronne autour du pseudo-tronc.



ANANAS

Pour le contrôle des nématodes (*Meloidogyne spp.*, *Pratylenchus brachyurus*) et des symphytes (*Hansiniela ivorensis*) de l'ananas.

MODE D'APPLICATION

Application en localisé:

Après plantation et/ou en cours de cycle, appliquer Rugby 10 G à l'aisselle des feuilles basses des plants à l'aide d'une cuillère doseuse.

Dose recommandée: 1 g de Rugby 10 G par plant.

Application à la plantation:

Après la préparation du sol, appliquer Rugby 10 G en généralisé puis former les billons mécaniquement.

Pour l'application en généralisé, il est recommandé d'utiliser un applicateur spécifique pour garantir une application homogène.

Dose recommandée: 50 kg de Rugby 10 G par hectare.

Autres conseils: Il est recommandé de faire l'application sur un sol légèrement humide. Dans le cas contraire et dans la mesure du possible, faire suivre l'application d'une irrigation.

